



## Règlement Sportif

### **1. Commission de discipline**

La commission de discipline est chargée de traiter les contestations et les cas particuliers.

Membres :

- PAREDES Patrick
- Responsable Commission Arbitrage
- Représentant Haut Niveau

Tous les membres de droit peuvent voter la ou les décisions prises sauf si cette personne est membre du club concerné par la sanction.

A défaut d'une commission de discipline, le bureau de la Ligue assurera l'intérim.

### **2. Niveau de jeu, classement d'une équipe ou d'un joueur**

En complément du règlement de la FFPB, nous précisons qu'une équipe (ou un joueur) classée dans une série d'un championnat l'année précédente, ne pourra participer (ou remplacer) à cette même compétition à un niveau inférieur l'année suivante que sur avis de la commission de discipline\* ou du fait de sa relégation sportive.

\*Dans ce cas une demande expresse devra être formulée auprès de l'organisateur avant la date limite d'inscription dudit championnat.

### **3. Engagement en championnat**

L'engagement des équipes se fait sous la responsabilité des Présidents de club, en remplissant une feuille d'engagement. Il se doit de vérifier entre autres que les joueurs qu'il engage disposent d'une licence valide (année en cours) ou d'un justificatif de démarche d'inscription.

Les équipes d'un même club inscrites sur la feuille d'engagement doivent être obligatoirement classées de la plus forte (équipe N°1) à la plus faible.

Tout responsable de club engageant une équipe dans cette compétition se doit d'informer ses joueurs du règlement en vigueur et d'assurer son respect par toutes les actions appropriées.

Les feuilles d'engagement doivent contenir au minimum la liste des joueurs, le correspondant compétition du club et au moins un arbitre du club (Cf. § 20).

#### 4. Remplacement

*Voir le règlement FFPB.*

Les équipes doivent être composées au minimum d'un des titulaires, interdiction de remplacer les 2 joueurs titulaires sur une même partie.

Pour les parties en triangulaire, les 2 mêmes joueurs d'une équipe devront jouer les 2 parties, aucun remplacement ne sera toléré d'une partie à l'autre.

Pour un meilleur déroulement des championnats, il est fortement recommandé aux clubs de garder en réserve des joueurs qui pourront servir de remplaçants au cas échéant.

#### 5. Tenue d'une équipe ou d'un joueur

Tenue officielle obligatoire :

- Pantalon blanc (ou jupe pour les féminines)
- Maillot du club, **identiques** pour les 2 joueurs d'une même équipe
- Lunettes de protection agréées par la FFPB pour tous les joueurs

#### 6. Replanification d'une partie (hors finales Cf. § 9)

Les parties ne pouvant être jouées à la date initialement prévue dans le calendrier, peuvent être avancées mais en aucun cas jouées après la date initiale (Voir le règlement général de la FFPB).

Exception faite pour les parties programmées le samedi, le règlement tolère que celles-ci puissent être repoussées jusqu'au dimanche (du même week-end).

Toute replanification ou changement d'horaire de partie, en accord avec l'équipe adverse, **doit être obligatoirement signalé à l'organisateur**, au plus tard 72h avant la date prévue par le calendrier.

L'organisation d'une partie avancée (choix de la nouvelle date, réservation et paiement de la cancha) sera à la charge de l'équipe demandant la replanification.

L'équipe sollicitant l'avancement d'une partie doit accepter l'éventualité de jouer chez l'adversaire.

Si les équipes ne peuvent s'entendre, la partie sera maintenue à la date initiale. Si l'équipe demandant le changement n'a pas trouvée de solution pour jouer la partie (remplaçant, ...), elle sera déclarée forfait uniquement pour cette partie, le score maximum de la spécialité sera inscrit en faveur de l'équipe présente. Si cette situation se reproduit au cours du même championnat, cette équipe sera déclarée forfait général.

#### 7. Report exceptionnel d'une partie (hors finales Cf. § 9)

Si une partie internationale ou nationale venait à être programmée moins d'une semaine avant, en même temps qu'une partie de championnat régional (ligue ou département), l'équipe concernée peut demander à replanifier cette partie (avant ou après la date initiale).

Cette demande devra être justifiée par le calendrier ou la convocation de la compétition supérieure dès sa parution et portée à la connaissance des organisateurs.

Ordre de priorité :

- Compétition ou Sélection Internationale ou Européenne
- Compétition ou Sélection Nationale

- Compétition Ligue (ordre décroissant des séries)
- Compétition Départementale (ordre décroissant des séries)

*Rappel* : Le règlement de la FFPB interdit à un joueur de participer à plus de 2 championnats en même temps.

## 8. Parties de championnat (jusqu'aux ½ finales)

Les rencontres du début d'un championnat jusqu'au ½ finales se dérouleront chez le club cité en premier, pour les triangulaires le club le mieux classé des 3 recevra toutes les parties.

## 9. Finales

Les lieux des finales sont décidés par les organisateurs avant les phases éliminatoires.

**Les Finales ne peuvent en aucun cas être reportées.**

## 10. Organisation des poules

L'organisation des poules s'effectue en fonction du classement de l'année précédente tenant compte des montées et des descentes des équipes dans les séries.

La répartition des équipes dans les poules se fera comme indiqué dans le règlement de FFPB

*Ex :*

3 Poules de 4

| A  | B  | C  |
|----|----|----|
| 1  | 2  | 3  |
| 6  | 5  | 4  |
| 7  | 8  | 9  |
| 12 | 11 | 10 |

4 Poules de 3

| A | B  | C  | D  |
|---|----|----|----|
| 1 | 2  | 3  | 4  |
| 8 | 7  | 6  | 5  |
| 9 | 10 | 11 | 12 |

## 11. Déroulement d'une partie

**Une partie (échauffement compris) doit obligatoirement se dérouler dans le créneau horaire imparti.**

Si à la fin de celui-ci la partie n'est pas terminée, en dehors d'un cas de force majeure (voir règlement FFPB), la partie devra s'arrêter et le score sera celui enregistré au moment de l'arrêt.

Celui-ci sera ramené ultérieurement par l'organisateur du championnat proportionnellement au nombre de points maxi de la discipline se rapportant au championnat.

*Exemple :*

**Championnat Trinquet gomme pleine**

Score enregistré au moment de l'arrêt

30 à 20

Score enregistré par l'organisateur

40 à 27

## 12. Attribution des points

|          |          |
|----------|----------|
| Victoire | 3 points |
| Défaite  | 1 point  |
| Forfait  | 0 point  |

(Non-Respect des Règles, Forfait ...)

### **13. Classement des équipes dans une poule**

#### **Partie en points :**

Le classement des équipes se fait dans l'ordre des critères suivant :

- Nombre de Points Moyens (Nb Points/Nb Parties Jouées)
- Goal-Average Moyen (GA Point/Nb Parties Jouées)
- Tirage au sort

#### **Partie en manches :**

Le classement des équipes se fait dans l'ordre des critères suivant :

- Nombre de Points Moyens (Nb Points/Nb Parties Jouées)
- Goal-Average Sets Moyens (GA Set/Nb Parties Jouées)
- Goal-Average Moyen (GA Point/Nb Parties Jouées)
- Tirage au sort

### **14. Classement des équipes entre poules de même niveau**

Le classement des équipes entre poules se fait par ordre de rang.

On classe tous les premiers des poules, puis tous les seconds, puis tous les troisièmes ...

Le classement dans un même rang se fait en appliquant les mêmes critères que pour le classement dans une poule (Cf. § 13).

### **15. Forfaits et Sanctions**

*Voir les règlements Généraux FFPB (Article 224).*

### **16. Discipline**

*Voir le règlement Disciplinaire FFPB.*

### **17. Matériel**

Chaque équipe présentera impérativement 1 ou plusieurs pelotes en bon état suivant la discipline.

### **18. Modalités de remontée des résultats**

L'équipe nommée en premier dans le calendrier d'un championnat est en charge de la transmission des résultats avant le lundi midi suivant les parties.

L'envoi des scores peut être fait soit par mail ou par sms, en renvoyant uniquement le résultat ou bien en renvoyant la feuille de match remplie et signée par les 2 équipes.

En présence d'arbitre ou non, la réclamation doit être formulée par l'équipe contestant sur la feuille de résultats et envoyée au responsable du championnat.

**Aucune réclamation ne sera acceptée si la feuille de résultats n'a pas été remplie et signée.**

Les résultats non-communicés dans les temps entraîneront une défaite avec zéro point pour l'équipe en charge de cette tâche.

Le non-respect des règles générales quelles qu'elles soient, par l'un des joueurs doit être notifié sur la feuille de résultats par l'équipe contestant et sera étudié par la commission de discipline (ou à défaut le bureau de la Ligue).

## **19. Frais d'engagement**

Aucune inscription d'équipe ne sera acceptée si le club n'a pas payé ses frais d'affiliation ni ses dettes auprès de la Ligue.

## **20. Juges Arbitres**

Tout club voulant inscrire une équipe dans un Championnat de 1<sup>ère</sup> Série Ligue, et ce quel que soit la discipline, doit **obligatoirement** avoir au moins un arbitre licencié dans son club ayant la modalité correspondante au championnat, sans quoi aucune équipe de ce club ne pourra être engagée dans ce championnat.

A partir des phases éliminatoires, l'équipe recevant devra fournir un arbitre pour ses parties.

L'arbitre pour la finale sera désigné par la responsable de la commission arbitrale.